



HAL
open science

Licence professionnelle Conseiller en entreprise agricole

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Conseiller en entreprise agricole. 2016, Université de Caen Normandie - UNICAEN. hceres-02039275

HAL Id: hceres-02039275

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039275>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Conseiller en entreprises agricoles

- Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Economie - Gestion

Établissement déposant : Université de Caen Basse-Normandie - UCBN

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Depuis 2003, la licence professionnelle *Conseiller en entreprises agricoles* (LP CEA), forme des étudiants aux métiers du conseil agricole. Elle est le fruit d'une collaboration entre le département « Gestion des entreprises et des administrations » (GEA) de l'institut universitaire de technologie (IUT) de Caen, en partenariat avec l'unité de formation et de recherche (UFR) de géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie (UCBN), et le Lycée agricole de St-Lô There. Les enseignements se déroulent sur deux sites : de septembre à décembre au Lycée agricole de St-Lô There, et de janvier à avril à l'IUT de Caen.

La LP CEA est proposée en formation initiale classique et en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

La LP est structurée autour de cinq unités d'enseignement (UE) relatives notamment aux connaissances de gestion ainsi qu'aux techniques de culture et d'élevage, auxquelles s'ajoutent deux unités plus professionnelles constituées d'un projet tuteuré et d'une période en entreprise.

A l'issue de la formation, les diplômés occupent des emplois dans deux grands domaines : le conseil technique (coopérative, chambre d'agriculture,...) et le conseil économique (centre de gestion, cabinet comptable, banque...).

Synthèse de l'évaluation

La formation semble bien implantée dans son environnement professionnel. Elle s'appuie sur une collaboration avec les entreprises et partenaires institutionnels du secteur agricole via des interventions de professionnels, l'accueil de stagiaires ou encore la réalisation de projets tuteurés. De plus, une majorité des étudiants (80 %) sont formés par alternance, mais le rythme d'alternance n'est pas présenté. Cette proximité avec les acteurs économiques tend à montrer la capacité de cette formation à répondre aux besoins des professionnels du secteur agricole.

Le partenariat entre le département GEA de l'IUT de Caen, porteur de la formation, et le lycée agricole de Saint-Lô There semble pertinent dans la mesure où il facilite les liens avec les entreprises du secteur agricole et offre un vivier de candidats et d'enseignants spécialisés pour cette formation. Les effectifs sont en croissance depuis 2012.

A contrario, cette licence, portée par l'IUT de Caen, ne compte dans son équipe pédagogique qu'un Maître de Conférences issu de ce département et trois professeurs associés (PAST). De plus, la part des enseignements assurés par les enseignants du lycée agricole est très importante : près de 36 % des volumes horaires contre seulement 13 % pour les enseignants-chercheurs de l'Université de Caen Basse-Normandie. L'ancrage de cette formation au sein même de l'entité qui la porte est donc sujet à interrogation.

Par ailleurs, la formation apparaît clairement comme une poursuite d'études pour les étudiants sortant de brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), mais elle semble moins adaptée pour des étudiants sortant de formations tertiaires. En l'absence d'éléments sur les cursus et diplômes des candidats à la LP, il est supposé que la formation peine à recruter des publics variés (diplôme universitaire de technologie (DUT) tertiaire et secondaire, Licence 2, etc.).

Le caractère lacunaire du dossier ne permet pas d'évaluer pleinement l'adéquation du cursus aux besoins du secteur, le dispositif d'alternance, le suivi des compétences et celui des diplômés...

En résumé, la formation dispose de plusieurs forces :

- La multidisciplinarité de l'équipe pédagogique constituant un atout pour la formation.
- Les liens étroits avec l'environnement professionnel : professionnels impliqués dans les enseignements et réseau de partenaires.
- Le dispositif de stage et de projet tuteuré permettant une bonne immersion professionnelle des étudiants.

Toutefois, la formation présente aussi plusieurs faiblesses :

- Une faible part des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs en gestion, interrogeant sur le réel statut universitaire de la formation.
- Des emplois à la sortie pas toujours en lien avec le contenu et niveau de la formation.
- Une présentation peu explicite du dispositif d'alternance qui concerne 80 % des effectifs.

Recommandations :

Le comité d'évaluation recommande vivement qu'à l'avenir, les informations fournies en particulier à propos du dispositif d'alternance, du devenir des diplômés, des métiers occupés soient moins lacunaires. Il est donc recommandé d'organiser un meilleur suivi de ces informations et d'automatiser la collecte de données concernant l'évaluation des enseignements.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de positionner cette formation comme un véritable diplôme universitaire de niveau L3 et non comme une 3^{ème} année de BTS comme peut le laisser paraître l'actuel dossier. Pour ce faire, il est recommandé de renforcer la présence des enseignants-chercheurs en gestion dans l'équipe pédagogique, dans la mesure où les enseignements de gestion sont dominants dans la maquette pédagogique.

Enfin, il conviendra de pallier le peu de soin apporté à la rédaction du dossier servant de base à l'évaluation.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>L'objectif de cette licence professionnelle est de former des étudiants aux métiers du conseil agricole. La formation repose sur sept UE à la fois techniques (Ingénierie de la production agricole, Agriculture et territoire), mais aussi économiques et de gestion (Gestion de l'entreprise agricole, Environnement social, économique et juridique de l'entreprise agricole). Le volume horaire des matières tertiaires (économie, droit, gestion, aménagement du territoire) est de plus de 230 heures pour seulement 100 heures d'enseignements techniques. Cette formation apparaît donc plus adaptée à des étudiants sortant de BTS qu'à des étudiants sortant d'une formation tertiaire.</p> <p>Les diplômés occupent des emplois dans deux grands domaines : le conseil technique (coopérative, chambre d'agriculture,...) et le conseil économique (CER, cabinet comptable, banque...). Certains des métiers évoqués dans le dossier - conseiller fiscal, analyste crédit, chargé d'affaires grand compte - paraissent cependant très éloignés du niveau Bac+3 professionnel et des enseignements délivrés dans cette LP.</p> <p>Par ailleurs, ni les compétences visées ni l'origine des candidats ne sont présentées dans le dossier, ce qui rend difficile l'appréciation de l'adéquation entre le contenu de la formation et les objectifs recherchés.</p> <p>La formation est proposée en formation initiale classique et en alternance, mais le dispositif d'alternance n'est pas du tout explicité.</p> <p>La formation se déroule sur deux sites : une première partie de l'année au Lycée agricole de St-Lô There, et une deuxième partie à l'IUT de Caen et en partenariat avec l'UFR de géographie.</p>
---	--

<p>Environnement de la formation</p>	<p>La formation paraît bien implantée dans son environnement et le réseau de professionnels qui s’est tissé autour d’elle, semble attester de sa pertinence par rapport aux besoins du marché. Cependant, ces besoins ne sont pas explicités et le dossier ne permet donc pas de comprendre en quoi cette licence est « incontournable » pour les acteurs du monde agricole.</p> <p>Il conviendrait par ailleurs de mieux identifier les formations comparables dans le grand ouest de la France, car le dossier évoque à la fois l’absence de concurrence régionale voire, nationale et la présence de deux formations similaires à Angers et Brest.</p> <p>Le positionnement de la LP par rapport à la future offre de formation de l’institut d’administration des entreprises (IAE) de Caen dans le même champ du management agricole mériterait d’être précisé.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L’équipe pédagogique est multidisciplinaire, ce qui est un atout au regard de l’objectif recherché : former des conseillers en entreprises agricoles.</p> <p>Le partenariat avec le lycée agricole de Saint-Lô There semble pertinent dans la mesure où il facilite les liens avec les entreprises du secteur agricole et offre un vivier de candidats et d’enseignants spécialisés pour cette formation.</p> <p>Cependant, il convient également de remarquer que cette licence, portée par l’IUT de Caen et son département GEA, ne compte dans son équipe pédagogique qu’un seul Maître de Conférences (MCF) issu de ce département et trois PAST.</p> <p>Par ailleurs, l’implication dans la formation des enseignants-chercheurs (IUT et UFR de géographie) est faible puisqu’ils assurent uniquement 16 % des enseignements, et seulement 12,80 % pour les EC en gestion. Ce qui signifie que la formation s’appuie en grande majorité sur les professionnels (35 % des enseignements) ainsi que sur les enseignants du lycée agricole (36 % des enseignements).</p> <p>Cette formation semble donc principalement portée par le lycée agricole, ce qui peut interroger sur son véritable statut de formation universitaire.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les informations sont assez lacunaires tant sur la politique de recrutement, que sur l’explication de l’évolution des effectifs et sur l’insertion professionnelle, ce qui rend délicate l’évaluation de ces critères.</p> <p>Les effectifs sont variables, entre 10 et 25 étudiants selon les années. Cependant, ils sont en croissance depuis 2012 et près de 80 % d’entre eux suivent la formation en alternance, ce qui est un atout pour l’insertion professionnelle des diplômés.</p> <p>L’employabilité des diplômés étant forte, le dossier mentionne qu’il n’y a pas de poursuites d’études. Cependant les données transmises ne permettent ni de l’évaluer, ni de s’en assurer.</p>

<p>Place de la recherche</p>	<p>La licence professionnelle n’ayant pas vocation à être adossée à la recherche, ce volet est peu développé dans le dossier.</p> <p>Il est cependant regrettable qu’un très faible pourcentage (16 %) du volume des cours de la licence CEA soit dispensé par des enseignants-chercheurs.</p> <p>Par ailleurs, le dossier évoque à plusieurs reprises la volonté de se rapprocher de l’IAE de Caen pour notamment « offrir un éventail supplémentaire des matériels de recherche ». Il aurait été pertinent de présenter plus clairement le rapprochement envisagé et la complémentarité des formations au niveau LP, licences générales et master.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place de la professionnalisation, qui est pourtant un point fort des formations en alternance, n’est pas assez développée dans le dossier. A titre d’exemple, les entreprises accueillant des alternants ne sont pas mentionnées.</p> <p>Même si la volonté de définir des objectifs en termes de compétences est clairement énoncée, il ne semble pas que les dispositifs de professionnalisation soient très nombreux et variés. Hormis les outils classiques (stages et projets), aucun autre dispositif n’est présenté. Il est fait mention de terrains de recherche, mais sans que l’on comprenne comment les étudiants sont impliqués sur ces projets.</p> <p>Le dossier ne mentionne pas la manière dont le comité de pilotage s’assure de l’adéquation entre le contenu de la formation et les attentes du secteur, ou comment il mène une réflexion sur les métiers.</p>

<p>Place des projets et stages</p>	<p>Les dispositifs d'évaluation du stage, de la période en entreprise et des projets apparaissent très satisfaisants au regard des informations fournies. Il aurait cependant été judicieux d'apporter plus d'éléments sur les missions remplies dans le cadre des stages, et de préciser si les modalités sont identiques pour l'ensemble des étudiants ou spécifiques en fonction des statuts (étudiant en formation initiale ou en alternance). Par ailleurs, des exemples précis de problématiques traitées par les étudiants dans le cadre des projets tuteurés auraient permis de mieux appréhender le type de travail réalisé, de clarifier les objectifs et le niveau d'exigence attendu. La répartition géographique des entreprises d'accueil aurait également permis d'évaluer la cohérence avec les objectifs de la formation et le rayonnement de la LP. Il convient en outre de regretter l'absence totale d'information sur le dispositif d'alternance.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'ouverture à l'international de la formation se résume à l'accueil d'un étudiant marocain et deux étudiants mexicains en 2014/2015, ainsi qu'à la réalisation d'un stage à l'étranger en 2013. Les LP n'ont pas en général vocation à s'ouvrir à l'international. Cependant, une ouverture sur l'Europe et les nouvelles orientations de la politique agricole commune (éléments semble-t-il abordés dans l'UE2) pourrait constituer une ouverture internationale intéressante pour la formation. Cela pourrait par exemple donner lieu à un voyage d'étude permettant de découvrir le fonctionnement des institutions européennes, de rencontrer des élus... Cette dimension européenne est en effet très importante dans l'exercice du métier de conseiller en entreprises agricoles.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La procédure de recrutement est clairement présentée dans le dossier. Cependant, il manque un certain nombre d'informations pour véritablement évaluer l'attractivité de la LP, sa sélectivité et la mixité de ses promotions. Sans ces informations, il est donc difficile d'apprécier la pertinence des deux UE constituant l'unité d'adaptation. En l'absence d'éléments sur les cursus et diplômes des candidats à la LP, on peut supposer que la formation peine à recruter des publics variés (titulaires de DUT tertiaire et secondaire, étudiants issus de 2^{ème} année de licence (L2)...). Se pose alors une nouvelle fois la question du positionnement universitaire de cette LP portée en partenariat avec un lycée agricole.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Le fonctionnement de la LP CEA semble très classique en termes de modalités d'enseignement et de place du numérique, sans dispositif spécifique pour faire évoluer ces éléments vers une plus grande adéquation aux réalités professionnelles.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>La validation de la licence semble conforme aux modalités précisées dans l'arrêté du 17 novembre 1999. Les évaluations sont réalisées en cours de formation, sous la forme de contrôles continus. Il est surprenant de ne trouver que des évaluations écrites classiques pour la plupart des matières enseignées. Le nombre d'évaluations ainsi que la part des évaluations individuelles et collectives ne sont pas précisés dans le dossier. Il est également surprenant d'observer la multiplication des matières tertiaires (17, avec des très petits coefficients) par rapport aux matières plus orientées « agriculture » (seulement 4). La répartition des coefficients et de certains crédits européens (ECTS) peut également apparaître surprenante. Le dossier ne donne aucune information sur le jury de validation de la LP.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Les compétences essentielles au métier de conseiller en entreprises agricoles ne sont pas présentées dans le dossier. Ce point du dossier aurait donc mérité d'être plus étoffé de façon à pouvoir évaluer le dispositif de suivi des compétences.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Le dossier mentionne un suivi des diplômés réalisé au moyen d'enquêtes, à six et 30 mois après la délivrance du diplôme et l'existence d'un réseau d'anciens. Cependant, les informations fournies ne permettent pas d'apprécier pleinement le dispositif de suivi des diplômés, ni les métiers occupés, au-delà des quelques exemples fournis dans le dossier. Le taux d'insertion est cependant encourageant dans la mesure où 60 % des diplômés occupent un emploi six mois après leur sortie de formation.</p>

<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Le conseil de perfectionnement est composé uniquement des membres de l'équipe pédagogique. Il serait intéressant de l'ouvrir à d'autres acteurs de la filière agricole qui ne participent pas directement à la formation mais qui sont susceptibles d'accueillir des jeunes diplômés. Cela permettrait d'avoir un avis extérieur sur la formation, essentiel pour faire évoluer la formation en fonction des besoins. Par ailleurs, les informations fournies ne permettent pas d'établir que de vraies actions correctives sont mises en places.</p> <p>Le dossier mentionne également l'organisation d'un « sondage auprès des étudiants et la remontée de ces informations auprès du conseil du perfectionnement ». De la même manière l'équipe se dit « très sensible au retour des professionnels ». Cependant, ces retours d'informations sont faits de manière très informelle. Il conviendrait donc de mieux organiser ces collectes d'informations de façon à identifier de véritables axes de progrès pour la formation.</p>
---	---

Observations de l'établissement

LISTE DES FORMATIONS A PROPOS DESQUELLES LES RAPPORTS D'ÉVALUATION DU HCERES N'APPELLENT PAS D'OBSERVATION DE LA PART DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Dans le champ « Biologie intégrative, santé, environnement », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques spécialité Procédés et technologies pharmaceutiques
- Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion de l'eau en milieu rural
- Licence professionnelle Santé spécialité Visiteur médical
- Diplôme de formation générale en sciences médicales
- Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Dans le champ « Economie et gestion », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence Economie et gestion
- Licence professionnelle Agronomie spécialité Conseiller en entreprise agricole
- Licence professionnelle Aménagement du territoire et urbanisme spécialité Création d'activité et accompagnement de projet en territoire rural ou périurbain
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Contrôle de gestion opérationnelle
- Licence professionnelle Management des organisations spécialité Qualité-sécurité-environnement
- Master Economie fondamentale et appliquée

Dans le champ « Histoire, mémoire, patrimoine, langage », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Master Document
- Master Langues étrangères appliquées
- Master Sciences du langage

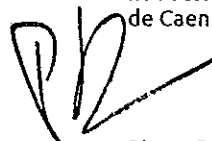
Dans le champ « Homme, sociétés, risques, territoire », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence Géographie et aménagement
- Licence Sciences de l'éducation
- Licence professionnelle Protection de l'environnement spécialité Gestion des ressources environnementales en milieu rural. Métiers du développement durable
- Master Géographie
- Master Sciences de l'éducation

Dans le champ « Structures, informations, matière et matériaux, chimie », les rapports d'évaluation du HCERES portant sur les formations suivantes n'appellent pas d'observation de la part de l'Université de Caen Normandie :

- Licence Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines et sociales
- Licence Physique
- Licence Sciences pour l'ingénieur
- Licence professionnelle Activités et techniques de communication spécialité Webmestre
- Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité Conception et supervision des systèmes automatisés
- Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité Systèmes automatisés et réseaux industriels en environnement contrôlé
- Licence professionnelle Automatique et informatique industrielle spécialité Systèmes informatiques embarqués
- Licence professionnelle Mécanique spécialité Plasturgie et matériaux composites (CAO)
- Licence professionnelle Techniques et activités de l'image et du son spécialité Acquisition et traitement d'images
- Master Électronique, électrotechnique, ondes, automatique
- Master Mathématiques et applications
- Master Physique

Le Président de l'Université
de Caen Normandie,



Pierre DENISE